

**Zeitschrift:** Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch  
**Band:** 111 (2013)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Comparaison entre don d'ovule et don de sperme : résultats intermédiaires d'un projet national de recherche  
**Autor:** Bühler, Nolwenn / Zehnder, Kathrin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-949171>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Comparaison entre don d'ovule et don de sperme – Résultats intermédiaires d'un projet national de recherche

En introduction, deux études de cas permettent de poser la question de savoir comment sont régulés en Suisse les dons d'ovules et de sperme.

.....  
Nolwenn Bühler et Kathrin Zehnder, Université de Zurich

Mme D. souffre d'une insuffisance ovarienne primaire et, après trois inséminations, ils tentent une FIV, sans succès. Le médecin traitant leur parle alors d'une adoption ou d'un don d'ovules, mais celui-ci est interdit en Suisse. Le couple D. décide de se faire traiter dans une clinique espagnole. En janvier 2011 naissent les jumeaux Max et Hanna.

Mr. S souffre d'une azoospermie suite à une chimiothérapie subie dans l'enfance. Le couple S. décide d'avoir recours à des inséminations avec du sperme d'un donneur anonyme venant d'une banque (suisse) de sperme. Leur fille Angela est conçue dès le premier essai.

Ces deux cas sont tirés d'un projet de recherche pour lequel les auteures ont interviewé des couples concernés par la question du don de gamètes. Ce qui les intéressait, c'était sous quelles conditions ces couples pouvaient mener à bien leur projet. Elles n'ont toutefois pas seulement

dré l'enfant. Il y a par conséquent plusieurs manières de devenir père et mère d'un enfant. D'autres concepts peuvent entrer en ligne de compte: par exemple le mariage, l'échange de nourriture ou une succession. L'argument de la «Nature» («Natürlichkeit») devient problématique, parce que la référence à la «Nature» n'est alors pas claire.

Qu'en pensent les couples D. et S.? Pour le couple D. qui a bénéficié d'un don d'ovules, la maternité biologique provient avant tout du processus de grossesse et d'accouchement. En cas de don de sperme, on se trouve – selon eux – devant des gamètes totalement «étrangères» et, dans cette logique, ils trouvent que le don d'ovules devrait être considéré comme légal. Pour le couple S. qui a eu recours à un don de sperme, la contribution du sperme est certes indispensable mais ces gamètes ne servent qu'à «construire» le futur être humain: ce ne sont que les premières pièces d'un long plan de construction.

## L'ovule et le sperme sont-ils «égaux» (pour le couple, la loi, le corps médical) ou «tout à fait différents»?

analysé les récits des couples mais elles ont traité également les procédures biomédicales, les réglementations légales ainsi que les représentations sociales et les normes qui y sont liées. Leur question était: L'ovule et le sperme sont-ils «égaux» (pour le couple, la loi, le corps médical) ou «tout à fait différents»? Comment expliquer et fonder une éventuelle différence? Qu'est-ce que cela nous révèle sur les représentations de la maternité et de la paternité, telles qu'elles existent dans notre société?

Pour ce qui est du sperme venant d'un autre homme que l'époux, cela fait 200 ans qu'il est possible à un couple stérile de pouvoir en disposer. Pour les ovules, il a fallu attendre les progrès de la fécondation in vitro mais, en Suisse, le don d'ovules est légalement interdit, alors que le don de sperme à un couple marié est permis.

La relation de l'enfant à la mère apparaît dans notre code civil par le biais biologique de l'accouchement. Elle peut aussi provenir d'un contrat en cas d'adoption. La relation de l'enfant au père est fondée par contre sur sa relation avec la mère de l'enfant (dont il est l'époux). Elle peut aussi provenir d'un contrat en cas d'adoption ou de reconnaissance de paternité. Dans le sens commun, la paternité passe par la génétique: le père, c'est celui qui a «engen-

Ainsi, l'analyse des arguments montre que les technologies modernes de la reproduction posent de nouvelles questions à la société. Il faut dès lors redéfinir, au plan social, comment et pourquoi on devient mère ou père. Selon la situation et la constellation, c'est la biologie, la génétique, la grossesse ou la vie sociale qui peuvent être mises en évidence.

Synthèse et traduction libre: Josianne Bodart Senn

Source: Eizellspende und Spermien spende im Vergleich – Zwischenergebnisse aus einem nationalen Forschungsprojekt, Sage-femme.ch, 9/2013, pages 12 à 14.

Catherine Marchi

## Le sommeil de mon bébé de 0 à 18 mois



Editeur Gründ  
2011, 91 p., ISBN = 2-324-00073-7

Ce petit livre est simple et rapidement lu. Il a été écrit par deux auteurs: Catherine Marchi est psychologue et a travaillé pour le journal *Psychologie* puis pour *Parents* tandis que Jacky Israël est pédiatre et membre du groupe de recherche et d'étude du nouveau-né. Ils ont choisi de parler du sommeil des bébés par tranche de 6 mois. Dans le chapitre 0 à 6 mois, on trouve des conseils sur les pleurs de soir, le co-dodo, les premiers rituels d'endormissement, la séparation bébé-parents et comment faire pour que bébé fasse ses nuits. Dans le chapitre 6 à 12 mois, les auteurs traitent surtout des sujets comme les rituels d'endormissement et les conditions d'un bon sommeil (biberons, lolette, doudous, etc.). Dans le chapitre de 12 à 18 mois, on y lit des conseils sur les nouveaux rythmes de sommeil, l'introduction des histoires du soir et l'importance du rôle des deux parents dans la gestion du sommeil et du coucher.

Ce livre est une bonne base pour répondre aux questions des parents sur le sommeil de leur bébé. A mon avis, tous les conseils ne sont toutefois pas à prendre à la lettre et les auteurs ont un avis assez tranché sur le co-dodo et l'allaitement au long cours.

*Carole Burdet, sage-femme*

Maï le Dù

## Ma to-do list grossesse

100 listes pour aller à l'essentiel

Maï Le Du, sage-femme enseignante, commence son livre par une petite comptine africaine résumant ainsi la grossesse 1+1=1, puis 1-1=2. Au final elle a répertorié dans son livre un total de 100 listes comprenant de nombreuses informations allant à l'essentiel pour bien comprendre toutes les étapes de la grossesse mois par mois jusqu'à la naissance.

Avec ce guide, les futures mamans trouveront de vraies check-lists leur permettant de répondre rapidement à leurs nombreuses questions en passant par les 5 questions à se poser sur les médicaments, les 3 professionnels compétents pour les suivre, les 5 parades aux petits maux, les 4 positions pour accoucher, les 3 choses à savoir sur la sexualité et la contraception, etc.

Des témoignages de personnes que Maï a accompagnées durant sa pratique de sage-femme libérale et/ou des conseils de professionnels notamment de ses collègues sages-femmes (en encadrés) avec la possibilité de faire soi-même des listes viennent compléter ces nombreuses informations pratiques pour la femme enceinte.



Editeur Marabout  
2012, 192 p., CHF 14.90, ISBN = 2-501-07643-2

La simplicité de ce livre tout en rose et blanc m'a séduit, me rappelant que nous devrions le plus souvent en rester aux besoins des femmes en comprenant et acceptant l'évidence que c'est elles qui savent et nous qui les guidons dans cette quête pour elles-mêmes, comme nous le rappelle Maï.

*Sébastien Riquet, sage-femme enseignant*